

DA07 - Expropriation pour cause d'utilité publique

Inter

Intra

Thématique(s)

Droit de l'aménagement et de l'urbanisme

La durée, le nombre de séances, les modalités (présentiel ou distanciel), les dates, les lieux et les tarifs varient selon les sessions. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations ou contactez-nous pour connaître les modalités à jour.

Objectifs professionnels

- Donner aux participants des connaissances pratiques relatives à la conduite de la procédure d'expropriation afin de mieux sécuriser juridiquement leur opérations d'aménagement et d'équipement

Programme

Présentation générale de la procédure d'expropriation

1. La procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) – Les dix points clefs à retenir d'un point de vue opérationnel

- La DUP face au « principe de nécessité »
- L'articulation de la DUP et de la norme d'urbanisme : « le principe de compatibilité »
- L'enquête publique préalable à la DUP et le principe de réalité et d'effectivité du projet
- Le dossier soumis à enquête publique : composition et contenu
- L'organisation de l'enquête publique : de l'arrêté d'organisation de l'enquête publique au rendu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
- L'appréciation de l'utilité publique (la théorie de bilan) et l'autorité compétente pour apprécier l'utilité publique
- La DUP
 - Motivation
 - Publicité
 - Durée

- Nature juridique, etc.
- La mise en oeuvre de la DUP
- Les effets d'une absence de mise en oeuvre de la DUP et le droit de rétrocession des anciens propriétaires
- Recours et conséquences de l'annulation de la DUP

2. La procédure de cessibilité

- Le dossier d'enquête parcellaire
- L'enquête parcellaire
- De l'arrêté de cessibilité à l'ordonnance d'expropriation

3. La procédure d'expropriation

- L'ordonnance d'expropriation
- La procédure relative à la fixation des indemnités

Public concerné

- Dirigeant - Chef d'entreprise

Pré-requis

- Expérience dans l'une des fonctions ciblées

Pédagogie

- Formation associant aspects théoriques et surtout approche pratique.
- Remise d'un dossier technique spécialement conçu par FIDAL FORMATIONS.

Intervenants

Les intervenants, experts de leur domaine, sont précisés selon la session. Consultez la page de la formation sur le site Fidal Formations.

Contactez Fidal Formations

Pour toute question sur cette formation, son financement, ses dates ou ses tarifs, contactez nos équipes.

Site

<https://www.fidalformations.fr/contactez-nous>

Email

infos@contact.fidalformations.fr

Téléphone

[+33 \(0\) 1 58 97 10 00](tel:+33(0)158971000)

Fidal Formations

4-6 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie, France.

© 2026 Fidal Formations. Tous droits réservés.